



## Vente d'un véhicule neuf de démonstration

Par **Réglisse**, le **05/04/2012 à 20:00**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule neuf en fin d'année, le concessionnaire m'a dit qu'il fallait attendre au minimum 3 mois pour que j'ai la carte grise à mon nom, car c'est un véhicule de démonstration. J'ai eu un sinistre avant les fameux 3 mois, véhicule déclaré économiquement irréparable, et mon assurance refuse de m'indemniser parce que la carte grise n'est pas à mon nom, et soit disant que le concessionnaire n'avait pas le droit de me vendre le véhicule. J'aimerais savoir quels sont mes recours car mon assurance a été catégorique, je ne serai pas indemnisé. Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **05/04/2012 à 20:27**

bjr,

lors de la souscription de l'assurance, avez-vous informé votre assureur que vous n'aviez pas encore la carte grise ?

il est possible d'assurer un véhicule à son nom même si la carte grise est sous un autre nom, cas d'un prêt de véhicule par exemple, il suffit que votre assureur soit informé.

cdt

Par **Réglisse**, le **05/04/2012 à 20:34**

bjr,

oui l'assurance savait que je n'avait pas la CG, et ils ne me l'ont jamais réclamée ....